



TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants

En un coup d'œil

Situation financière

Profil des participants

Service à la clientèle

Gouvernance

Rapport des comités

28
Ressources humaines

Technologies de l'information

Frais d'administration et de gestion

Placements

États financiers au 31 décembre 2023

Plan stratégique abrégé

Le plan stratégique 2022-2027

Comités et partenaires

Fédération des retraités de l'Université du Québec

Principaux conseillers externes

Gestionnaires de portefeuilles

FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Le ratio de capitalisation au 31 décembre 2023 est égal à

106,1%

incluant la PED*, et

98,3%

en excluant la PED*

Le degré de solvabilité au 31 décembre 2023 est de

94,9%

Le taux global de cotisation au Régime est de

16,1 %

du salaire en 2024 Il sera égal à

16,1%

du salaire en 2025

En 2024, les retraités verront leur rente augmentée des pourcentages suivants:

4,4%

pour les rentes accumulées avant 2005 (100% de l'indice d'augmentation des rentes (IAR) publié par Retraite Québec

2,6%

pour les rentes accumulées de 2005 à 2017

1,4% d'indexation régulière

1,2%

d'indexation ponctuelle

3,3%

pour les rentes accumulées depuis 2018 (75% de l'IAR, arrondi à une décimale)

Le passif des retraités représente

56,5 %

du passif total de capitalisation

INDEXATION PONCTUELLE

Les cotisations versées en 2023 permettront de verser une indexation ponctuelle de

1,2%

en 2024

PLACEMENTS

Rendement brut de

8,65%

en 2023

Rendement brut annualisé de

6,46%

sur quatre ans

Actifs sous gestion de

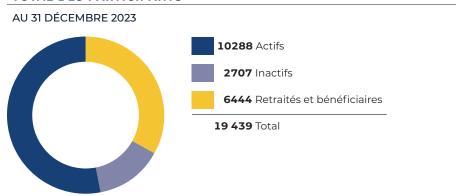
5,7 GS

^{*}La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (actuellement d'environ 528 M\$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2023 est de 419 M\$.

EN UN COUP D'ŒIL

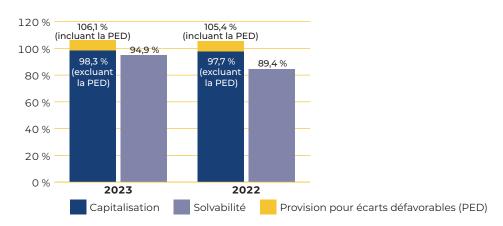
Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

TOTAL DES PARTICIPANTS



PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ AU 31 DÉCEMBRE

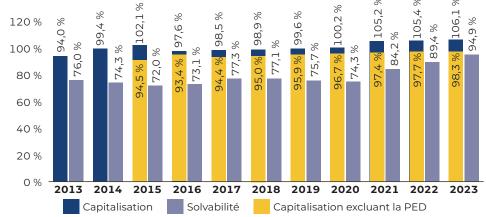


SITUATION FINANCIÈRE

Rôle de la direction de l'actuariat

- · Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- · Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis

HISTORIQUE DES RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ (%) AU 31 DÉCEMBRE





M^{me} Stevie Lee, Conseillère et coordonnatrice de l'actuariat

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Bases d'évaluation statutaire				
Capitalisation	Solvabilité			
· Hypothèse de continuité du Régime	 Hypothèse de terminaison du 			
· Financement ordonné à long terme	Régime			
 Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement 	 Taux d'intérêt pour calculer 			
· Deux coussins de sécurité distincts :	le passif varie			
 Marge pour écarts défavorables à même le taux d'actualisation (gains actuariels cumulés non reconnus) 	à chaque évaluation (basé sur les			
 Réserve PED : Provision pour écarts défavorables requise par la Loi (gains actuariels cumulés reconnus) 	obligations à long terme du gouvernement du Canada)			

ÉVALUATION ACTUARIELLE DE CAPITALISATION

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le taux de cotisation requis au RRUQ. La dernière évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec est celle en date du 31 décembre 2022.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

Évaluation actuarielle de capitalisation				
(M\$)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
Actif	5 682	5 337	5 660	
Réserve (PED*)	(419)	(390)	(418)	
Actif au compte général	5 263	4 947	5 242	
Passif	(5 356)	(5 062)	(5 382)	
Surplus/(déficit) au compte général	(93)	(115)	(140)	
Ratio de capitalisation (actif total)	106,1%	105,4%	105,2%	
Ratio de capitalisation (compte général)	98,3%	97,7%	97,4%	
Taux d'actualisation avant marge	6,80%	6,88%	5,91%	
Marge pour écarts défavorables	(1,25%)	(1,20%)	(1,25%)	
Taux d'actualisation après marge (hypothèse de rendement de la Caisse à long terme)	5,55%	5,68%	4, 66%	
Rendement de la Caisse, net des frais	7,69%	-5,21%	12,8%	

^{*}PED : provision pour écarts défavorables requise par la Loi

En 2023, l'expérience du RRUQ a été favorable comparativement aux attentes : le rendement de la Caisse, net des frais, s'est établi à 7,69 %, surpassant les attentes de 5,68 %. Cet élément a permis de générer des gains actuariels de 97 M\$, observés lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023. On constate que le ratio de capitalisation du RRUQ a poursuivi son amélioration en 2023.

La fluctuation annuelle du taux d'actualisation en fonction de l'expérience du Régime fait en sorte de stabiliser le ratio de capitalisation. Le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme (6,80% au 31 décembre 2023), duquel on soustrait une **marge pour écarts défavorables.** En réduisant l'espérance de rendement futur de la Caisse pour évaluer les obligations du Régime, on reporte la reconnaissance de gains actuariels et on crée un coussin de sécurité qui permet d'absorber d'éventuelles pertes futures.

Ainsi, depuis 2016, peu importe si l'expérience du RRUQ rencontre ou non les hypothèses actuarielles, le ratio de capitalisation du RRUQ est stable et connait même une augmentation graduelle. Il est prévu que cette stabilité pourra perdurer dans le futur tant que les balises prévues pour la marge pour écarts défavorables permettront d'absorber les gains et pertes actuariels. Ces balises sont définies comme suit :

Marge pour écarts défavorables			
Marge minimale	Marge maximale		
0.25 %	1.25 %		

Au 31 décembre 2023, la marge maximale est atteinte. En plus de la marge pour écarts défavorables, le RRUQ possède un deuxième coussin de sécurité qui se nomme la Provision pour écarts défavorables (PED). La PED est une réserve imposée par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (la «Loi»). Lors d'une évaluation actuarielle, les gains actuariels qui ne peuvent pas être absorbés par la marge pour écarts défavorables décrite plus haut sont obligatoirement transférés à cette réserve. En 2023, 5 M\$ de gains actuariels ont été transférés à la PED, puisque l'expérience du Régime a été favorable dans l'année. La PED a une valeur de 419 M\$ au 31 décembre 2023, et est utilisée chaque année pour financer la moitié de la cotisation requise pour financer le déficit de capitalisation du compte général du RRUQ.

En résumé, en date du 31 décembre 2023, le RRUQ possède deux coussins de sécurité, répartis comme suit :

- 1. Gains actuariels cumulés non reconnus, générés par l'utilisation de la marge pour écarts défavorables dans le taux d'actualisation; et
- 2. Gains actuariels cumulés reconnus et transférés à la réserve statutaire (PED) : 419 M\$.

FINANCEMENT DU DÉFICIT

Au 31 décembre 2023, si l'on tient compte des gains actuariels transférés à la PED, le RRUQ affiche un surplus de 326 M\$. Toutefois, la Loi exige que les sommes accumulées dans la PED ne soient pas prises en compte lorsque l'on calcule le financement requis au RRUQ. Ainsi, en soustrayant la PED de 419 M\$ des actifs du RRUQ, la situation financière affiche plutôt un déficit de 93 M\$ (déficit au compte général), et la Loi exige que ce déficit de 93 M\$ soit financé sur une période de 15 ans. Ceci constitue l'une des trois composantes de la cotisation totale au RRUQ. Pour plus de détails sur le taux de cotisation, référez-vous à la section suivante.

ÉVALUATION ACTUARIELLE DE SOLVABILITÉ

Conformément à la Loi, le rapport d'évaluation actuarielle du RRUQ doit contenir une évaluation de sa situation financière sur base de solvabilité. La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

Évaluation actuarielle de solvabilité				
(M\$)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
Actif	5 669	5 324	5 647	
Passif	(5 976)	(5 954)	(6 705)	
Surplus/(déficit)	(307)	(630)	(1 058)	
Degré de solvabilité	94,9%	89,4%	84,2 %	

Contrairement à la capitalisation, la situation financière de solvabilité fluctue annuellement selon les conditions économiques en vigueur en date de l'évaluation actuarielle. En 2023, les taux d'intérêt applicables au calcul du passif actuariel de solvabilité ont augmenté de façon significative, causant une diminution du passif. Ainsi, avec le rendement net des frais de 7,69% observé en 2023, le degré de solvabilité du RRUQ a augmenté et le déficit de solvabilité a diminué à 307 M\$ sur la période. Bien que ce déficit de 307 M\$ au 31 décembre 2023 ne doive pas être financé, le degré de solvabilité de 94,9% est pris en considération lors de l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2024 et 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des composantes varie d'une année à l'autre en application de la Politique de financement.

	Description	Cotisation 2025 (% du salaire)	Cotisation 2024 (% du salaire)
Cotisation d'exercice	Cotisation servant à financer le coût des prestations octroyées dans l'année courante aux participants actifs	14,3%	13,9%
Cotisation de stabilisation	Cotisation requise par la Loi servant à financer une marge de sécurité	1,3%	1,3%
Cotisation d'équilibre	Cotisation requise par la Loi servant à financer le déficit de capitalisation de 93 M\$	0,5%	0,9%
Cotisation totale	Cotisation totale minimale requise par la Loi	16,1%	16,1%

Nous constatons que la stabilité de la situation financière de capitalisation du RRUQ a pour conséquence que le taux de cotisation demeure stable.

PARTAGE DES COÛTS

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 8,05% du salaire en 2024 et à 8,05% du salaire en 2025.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25% du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (MGA), la cotisation salariale des employés est égale à 9,65% du salaire ajusté en 2024, et à 9,63% du salaire ajusté en 2025.

La ventilation de la cotisation salariale est présentée ci-dessous pour 2024 et 2025 :

Cotisation en fonction du salaire ajusté

	2025	2024
Cotisation salariale d'exercice	8,55%	8,33%
Cotisation salariale de stabilisation	0,78%	0,78%
Cotisation salariale d'équilibre	0,30%	0,54%
Cotisation salariale totale	9,63%	9,65%

Les employeurs participant au RRUQ cotisent exactement le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 9,65 % du salaire ajusté en 2024, et 9,63 % du salaire ajusté en 2025.

INDEXATION DES RENTES

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente qui dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

1. Rentes accumulées avant 2005

Les retraités ayant participé au RRUQ avant 2005 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée avant 2005 égale à 100 % de l'indice d'augmentation des rentes publié par Retraite Québec (IAR). Cet indice est égal à 4,4 % en 2024.

2. Rentes accumulées de 2005 et 2017

Les retraités ayant participé au RRUQ à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2017 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée de 2005 à 2017 égale à l'IAR moins 3 % (au minimum 0 %). Ce pourcentage est donc de 1,4 % en 2024.

Toutefois, un mécanisme d'indexation ponctuelle a été mis en place en 2018 avec l'objectif de verser une indexation additionnelle à la garantie de base du RRUQ. Ce mécanisme, qui est financé par des cotisations de l'employeur, ne garantit cependant pas le niveau des indexations futures, puisque celui-ci dépendra du résultat des évaluations actuarielles annuelles.

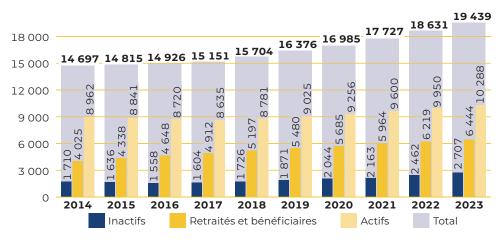
Le taux d'indexation ponctuelle applicable en 2024 est de 1,2 %, qui s'ajoute à l'augmentation de 1,4 % décrite plus haut. Ainsi, l'augmentation des rentes accumulées entre 2005 et 2017 est de 2,6 % au total en 2024. Le versement de l'indexation ponctuelle nécessite une modification au Règlement du RRUQ qui, au moment de la préparation de ce rapport, est en cours de traitement. Dès que le processus de modification sera conclu, les retraités admissibles recevront une communication du RRUQ concernant l'augmentation de leur rente.

3. Rentes accumulées depuis 2018

Les retraités ayant participé au RRUQ depuis le 1^{er} janvier 2018 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée depuis le 1^{er} janvier 2018 égale à 75 % de l'IAR (arrondi à une décimale), donc 3,3 % en 2024.

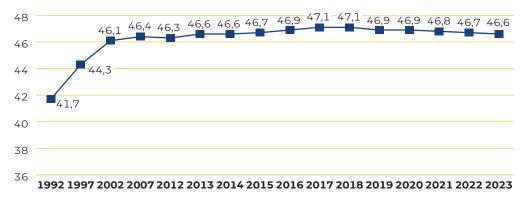
PROFIL DES PARTICIPANTS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS (AU 31 DÉCEMBRE)



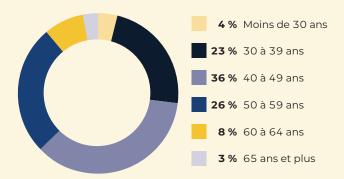
Le nombre total de membres a connu une croissance de 4,3% en 2023. Le nombre de participants actifs a augmenté de 3,4%, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 3,5% et le nombre de membres inactifs a crû de 10,1%.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS



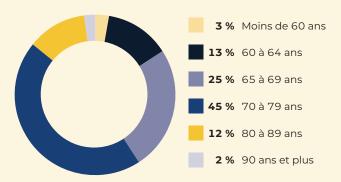
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE



La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

VENTILATION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES PAR GROUPE D'ÂGE



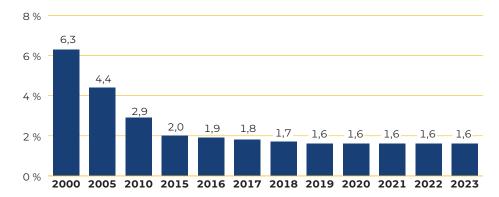
L'âge moyen des 6 444 retraités et bénéficiaires s'élève à 72 ans et 16% de ceux-ci ont moins de 65 ans.

NOUVEAUX RETRAITÉS



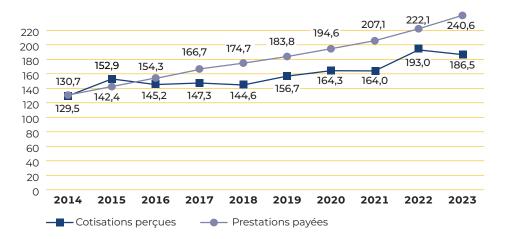
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

ÉVOLUTION DU RATIO DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS PAR RETRAITÉ ET BÉNÉFICIAIRE



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités.

FLUX MONÉTAIRE (EN M\$)



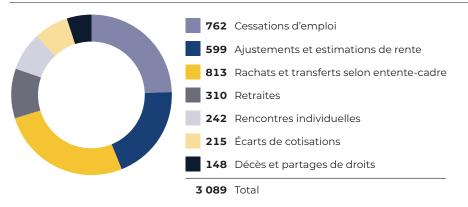


SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2023, le Secrétariat a reçu 3 089 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

SERVICE À LA CLIENTÈLE





GOUVERNANCE

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du RRUQ¹. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du Règlement du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis à cet effet de la Table réseau.



Le Comité de retraite est composé de 29 membres² répartis comme suit :

- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des termes «Université», «établissement» et «autre unité»³ du Règlement du RRUQ désigne un membre;
- · Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises précitées désignent un membre;
- · 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :
 - > 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - > 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
 - > 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - > 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;
- · 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

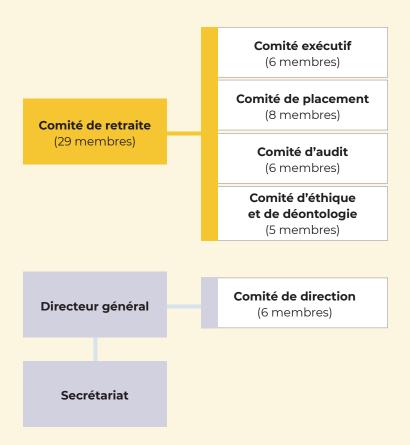


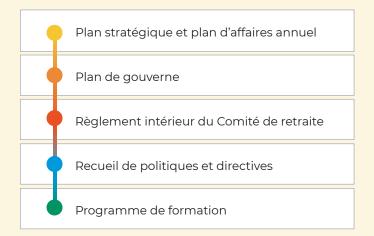
M^{me} Sylvie Bombardier, Directrice aux affaires juridiques et à la gouvernance

Le Règlement du RRUQ réfère plus précisément à l'annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec du règlement général 6 Ressources humaines.

^{2.} Voir la liste des membres dans la section «Comités et partenaires», page 84.

^{3.} Conformément à la disposition 22.1 du Règlement du RRUQ, les corporations ou entreprises couvertes par la définition «autre unité» ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins 50 participants le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.







MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RRUQ

Les modifications habituelles de mise à jour ont été apportées au Règlement du RRUQ en 2023 :

- · Mise à jour du taux d'intérêt applicable pour la dernière année (article 2.1.18);
- · Mise à jour des taux de cotisations salariales applicables (article 11.8);
- Mise à jour de la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires (appendice IV);
- · Versement de l'indexation ponctuelle (appendice III).

Le Règlement du RRUQ a également été modifié pour constater l'adhésion de la Fondation de l'INRS à titre d'«autre unité» membre du RRUQ, afin de permettre à cet employeur et à ses employés admissibles de participer au Régime (appendice II).

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ – POURSUITE DU PROCESSUS DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de la réforme de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*⁴ (la Loi) par le gouvernement québécois en septembre 2021, le Secrétariat du RRUQ a poursuivi son processus de conformité aux nouvelles dispositions légales dont l'entrée en vigueur s'étend sur une période de trois ans. La majorité des modifications à la Loi étant entrées en vigueur le 22 septembre 2023, une présentation a été offerte aux employés pour les sensibiliser à l'importance de protéger adéquatement les renseignements personnels sous la responsabilité du RRUQ et pour leur rappeler leurs obligations à cet égard. De nouveaux outils ou processus ont aussi été mis en place à l'interne, notamment pour assurer la réalisation d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) lorsque requis. Une révision du calendrier de conservation a aussi été amorcée à l'automne 2023 dans la foulée de la mise à jour du Recueil de politiques et directives.

SUIVI DU PROJET DE LIGNE DIRECTRICE DE L'ACOR SUR LA GESTION DES RISQUES

Au courant de l'été 2023, l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) a publié un projet de ligne directrice globale sur la gestion des risques des régimes de retraite. Cette ligne directrice, qui vise à aider les administrateurs de régimes à remplir leurs obligations fiduciaires, traite notamment des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), à la cybersécurité, à l'effet de levier, au risque de placement et au recours aux tiers. L'ACOR a présenté son projet de ligne directrice lors d'un webinaire tenu le 6 septembre 2023, auquel des employés du Secrétariat ont assisté.

^{4.} RLRQ, c. P-39.1

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis des séances de l'assemblée annuelle, nominations des membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle), les avis suivants leur ont été transmis :

11 JANVIER 2023

Un avis aux retraités du Régime concernant les taux d'indexation applicables en 2023 pour les rentes en paiement au 31 décembre 2022.

25 MAI 2023

Un avis concernant une modification au Règlement du RRUQ ayant pour objet l'adhésion de la Fondation de l'INRS à titre d'«autre unité» membre du RRUQ.

29 JUIN 2023

Un avis concernant la décision de Retraite Québec de mettre fin, à compter du 31 août 2023, à sa participation à l'entente de transfert à laquelle elle est partie avec le Comité de retraite du RRUQ et d'autres régimes partenaires du secteur universitaire.

Les participants admissibles ont été avisés de cette nouvelle par courrier électronique ou postal et un rappel leur a été transmis le 27 juillet 2023.

19 JUILLET 2023

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ qui visent le versement de l'indexation ponctuelle ainsi que des mises à jour diverses.

1er AOÛT 2023

Un avis concernant la fin de l'entente de transfert avec le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval le 30 septembre 2023.

2 OCTOBRE 2023

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2024.

22 NOVEMBRE 2023

Un avis concernant la fin de l'entente de transfert avec l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal le 15 janvier 2024.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes.

Pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, afin d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et pour veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, et participent à des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.





RAPPORT DES COMITÉS

M. Martin Hudon*, Président du Comité de retraite

COMITÉ DE RETRAITE

Suivant l'adoption d'un plan d'action ESG au courant de l'année précédente, le Comité de retraite a procédé, lors de sa première réunion de 2023, à la sélection d'une firme externe pour accompagner le Groupe de travail ESG dans ses travaux touchant l'établissement et la clarification des convictions du RRUQ en matière d'investissement responsable. L'entreprise Normandin Beaudry a ainsi été retenue au terme d'un appel d'offres. Le rapport synthèse du Groupe de travail ESG, qui a été approuvé par le Comité de retraite en fin d'année, sera utilisé pour actualiser l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des placements du RRUQ.

Au cours de ses sept réunions tenues en 2023, le Comité de retraite s'est aussi penché sur l'évaluation actuarielle du RRUQ au 31 décembre 2022, le taux de cotisation, l'assurance responsabilité des fiduciaires, l'assurance cyberrisques, le budget, les états financiers, le plan d'affaires annuel et le dépôt de la déclaration annuelle de renseignements auprès de Retraite Québec. Le Comité de retraite a de plus reconduit le mandat des actuaires et des auditeurs externes, de même que le mandat de la firme de gestion des droits de vote. Il a également pris connaissance des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus d'être informé de dossiers divers liés aux ententes de transfert. En fin d'année, le Comité de retraite a approuvé le renouvellement du bail du Secrétariat dans ses locaux actuels.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de ses 13 réunions tenues en 2023, le Comité exécutif a participé aux travaux de révision des protocoles des conditions de travail des employés du Secrétariat. Il a également été responsable du processus d'appel d'offres pour les services actuariels externes du RRUQ, processus au terme duquel il a recommandé au Comité de retraite de renouveler l'entente de services conclue avec la firme Mercer.

Le Comité exécutif a aussi traité plusieurs dossiers courants en 2023, pour lesquels il a soumis des recommandations au Comité de retraite : l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le plan d'affaires annuel, le budget, le rapport annuel et le renouvellement du bail du Secrétariat. Le Comité exécutif s'est aussi penché sur des dossiers divers liés aux ententes de transfert, aux ressources humaines et aux pratiques administratives du Secrétariat. À la suite de la publication du Rapport annuel précédent, dont le contenu a été approuvé sur recommandation du Comité exécutif, le Comité de retraite a rendu compte de son administration du Régime à l'occasion de l'assemblée annuelle. Pour la première fois depuis la pandémie, les séances de l'assemblée annuelle ont physiquement eu lieu dans différents établissements du réseau de l'Université du Québec, en plus de la séance diffusée en direct sur le site Internet du RRUQ le 4 mai 2023.

Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation de leur travail collectif et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations découlant des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.



M. Valier Chouinard*, Vice-président du Comité de retraite

*M. Martin Hudon, anciennement vice-président, agit à titre de président du Comité de retraite depuis le 23 avril 2024. M. Valier Chouinard est entré en fonction à titre de vice-président du Comité de retraite le 23 avril 2024.

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2023, le Comité de placement a tenu six réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré 14 gestionnaires de portefeuille, soit environ le tiers des gestionnaires en portefeuille.

En lien avec les orientations de placement préconisées, les membres ont convenu de nouveaux investissements dans 11 fonds de marchés privés et de ventes partielles pour certains fonds ouverts.

Le Comité de placement a amorcé les travaux pour la révision de la Politique de placement qui doit être révisée au plus tard au cinquième anniversaire de son adoption. La Politique de placement actuelle est entrée en vigueur le ler juillet 2019 et il est prévu que sa révision sera complétée d'ici le ler juillet 2024.

En lien avec les initiatives figurant aux plans stratégique et d'affaires du RRUQ, un Groupe de travail ESG a été mis sur pied par le Comité de retraite afin d'établir et clarifier les convictions du RRUQ en matière d'investissement responsable. Le Comité de retraite a approuvé la recommandation du Comité de placement d'approuver le rapport synthèse préparé par le Groupe de travail ESG afin qu'il soit utilisé pour actualiser l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des placements du RRUQ.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



M. Matthieu Dufour, Président du Comité de placement



M. Benoît Desbiens, Président du Comité d'audit

COMITÉ D'AUDIT

En 2023, le Comité d'audit a tenu cinq réunions.

En lien avec l'audit externe, les membres ont analysé, discuté et recommandé différents rapports, notamment les états financiers audités 2022, les commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2022, le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2022, l'évaluation annuelle des services de l'auditeur externe, les travaux du sous-comité chargé de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme d'auditeurs externes pour le RRUQ ainsi que la recommandation de celui-ci, et finalement le plan d'audit pour l'exercice 2023.

Le Comité d'audit a aussi examiné les états financiers 2022 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En lien avec les travaux de vérification interne, les membres ont analysé, discuté et recommandé différents rapports, notamment l'autoévaluation des employeurs, les résultats de la vérification des données des employeurs de 2022 et le processus de vérification des données des employeurs pour 2023.

En lien avec les enjeux de conformité légale et de contrôles internes, les membres ont analysé et commenté le questionnaire 2022 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2022 sur le contrôle interne à être approuvés par le Comité de retraite, ils ont approuvé la mise à jour de ces deux mêmes questionnaires pour les prochaines années, et enfin, ils ont analysé et questionné les résultats de la vérification des rentes de 2023.

Les membres ont aussi été informés des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2023, portant sur la cybersécurité, les outils de communication sécurisés existants au RRUQ, les résultats d'un audit interne sur la transmission de NAS par courriel ainsi que des travaux réalisés par le Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité d'audit, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Dans le cadre de ses activités habituelles, le Comité d'éthique et de déontologie a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Le Comité d'éthique et de déontologie a aussi procédé à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations. Il a également échangé avec le Comité d'audit dans un souci de collaboration avec ce dernier.

Au-delà de ses activités récurrentes, le Comité d'éthique et de déontologie s'est principalement concentré, en 2023, sur l'analyse de dossiers sensibles et confidentiels portés à son attention. Ses membres se sont réunis à plusieurs reprises, principalement par visioconférence, et ils ont fait rapport de leurs travaux aux instances concernées sur une base régulière. Le traitement de ces dossiers a été l'occasion pour le Comité d'éthique et de déontologie de constater le bon fonctionnement de la gouvernance mise en place au RRUQ à travers les années.

Après avoir procédé à l'autoévaluation de leur travail collectif en 2023, les membres du Comité d'éthique et de déontologie estiment qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



M^{me} Carole Chauvin, Présidente du Comité d'éthique et de déontologie

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2023

	Nombre de réunions	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	7	82%
Comité exécutif	13	97%
Comité de placement	6	96%
Comité d'audit	5	93%
Comité d'éthique et de déontologie	16	83 %*

^{*}Un membre du Comité d'éthique et de déontologie s'étant absenté pour des raisons personnelles n'a participé qu'à deux (2) réunions en 2023. Les autres membres de ce comité ont assisté à chacune des réunions tenues en cours d'année.

RESSOURCES HUMAINES



M. Jérôme Lalande, Directeur des services administratifs

LA DIMENSION SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis plusieurs années déjà, le domaine des ressources humaines se préoccupe de son rôle dans le développement durable. L'aspect social (S) des facteurs ESG fait référence à la façon dont une organisation traite ses employés, ses clients, les fournisseurs et les communautés locales. Les conditions de travail, le développement des talents, la santé et la sécurité, le bien-être des employés et les relations sociales font partie de la dimension sociale des facteurs ESG.

En 2023, le Comité de retraite a établi et clarifié ses convictions en matière d'investissement responsable. Une de ces convictions vise à :

Encourager l'adoption de politiques et des meilleures pratiques au niveau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion autant dans les conseils d'administration, les exécutifs que dans la force de travail

- Favoriser les entreprises effectuant une gestion des employés équitable et inclusive encourageant l'épanouissement et la performance de chacun des individus
- Favoriser les entreprises ayant un exécutif composé en partie de membres issus des groupes sous-représentés
- Favoriser les entreprises qui ont des politiques en lien avec la rémunération des dirigeants qui respectent les meilleures pratiques

Au Secrétariat du RRUQ, la gestion des ressources humaines n'a jamais été abordée sous l'angle de la dimension sociale du développement durable. Néanmoins, nos pratiques en matière de gestion des ressources humaines tendent vers les mêmes objectifs. Offrir des conditions de travail concurrentielles, développer les compétences des employés, favoriser la diversité, voir à la santé et à la sécurité des employés et à leur bien-être sont des pratiques de gestion déjà en place et qui exigent une remise en question régulière afin de s'adapter aux événements internes et externes et ainsi améliorer l'expérience des employés au sein du Secrétariat du RRUQ.

La dimension sociale du développement durable est reconnue en matière de gestion des ressources humaines et elle favorise l'attraction et la rétention du personnel. Le capital humain représente une ressource essentielle au succès d'une organisation et le Secrétariat du RRUQ peut compter sur des employés qualifiés, expérimentés, dévoués et ayant à cœur le service aux participants et retraités.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

De nombreuses heures ont été investies en 2023 à la modernisation de nos systèmes et processus. Cette modernisation s'échelonne sur plusieurs années, mais permet de procéder progressivement, en s'assurant de ne pas avoir d'impact sur la disponibilité des services aux participants et aux employeurs.

La gestion des adresses courriel a été revue et un appel aux membres a été lancé afin de recueillir leurs adresses personnelles, ce qui permettra au RRUQ de rejoindre plus facilement ses membres et de continuer sa migration vers un mode de communication électronique. Ce projet, comme tous les autres, a été réalisé avec le souci du plus strict respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Nos processus de développement et de mise en place de systèmes intègrent maintenant systématiquement une évaluation visant à s'assurer de bien identifier et protéger les renseignements personnels.

Le site Mon Dossier a également été amélioré pour permettre aux participants ayant cessé leur participation de s'y connecter pour télécharger leurs feuillets fiscaux, plutôt que de devoir obligatoirement utiliser la voie postale. De même, plusieurs outils, à l'intention des employeurs, ont été modernisés et des processus de travail internes ont été revus et bonifiés.

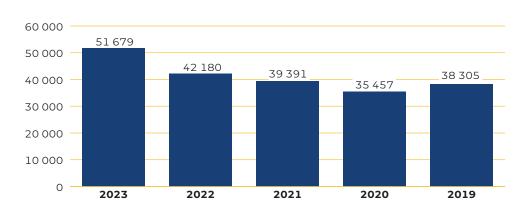
Du côté de la sécurité informatique, le Secrétariat a réévalué ses stratégies de sauvegarde et de relève, pour s'assurer qu'elles soient à jour et efficaces. De nombreux tests de sécurité ont été réalisés, soit par l'équipe TI ou en collaboration avec un consultant externe en cybersécurité. Les tests ont démontré, une fois de plus, que les infrastructures et les données sous la garde du RRUQ sont bien protégées.

SERVICES EN LIGNE

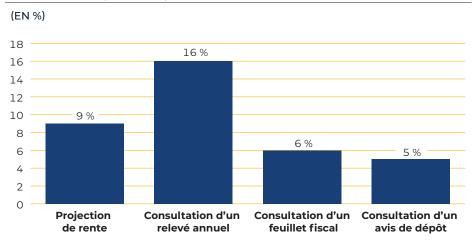
Le nombre de connexions au site Mon Dossier continue de progresser de belle façon. En 2023, le site a enregistré plus de 51 000 connexions, ce qui représente une hausse de plus de 22% par rapport à 2022. La proportion de participants retraités inscrits tend à se stabiliser, à près de 85%. Quant aux participants différés, une hausse de 5% des inscriptions est observable pour l'année 2023. Sur cinq ans, la hausse est notable, passant de 35% d'inscrits à plus de 55% à la fin 2023.

Pour terminer, voici les trois services les plus utilisés sur Mon Dossier, en 2023 : consultation d'un avis de dépôt (22 206 fois), projection de rente (20 995 fois), consultation de feuillets fiscaux (14 651 fois).

CONNEXIONS À MON DOSSIER



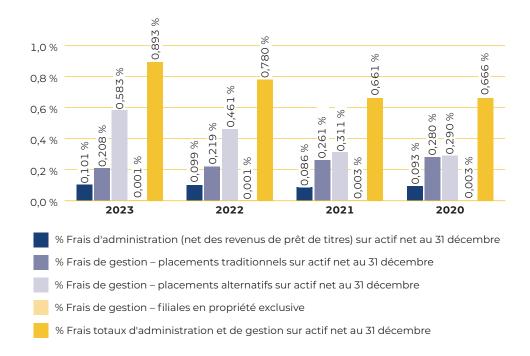
PROGRESSION, EN 2023, DE L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE



FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2023	2022	2021	2020
Frais d'administration	6 357 342	5 932 488	5 543 267	5 288 017
Frais de gestion - placements traditionnels	11 847 922	11 701 728	14 799 041	14 263 764
Frais de gestion - placements alternatifs	33 149 793	24 667 872	17 669 613	14 754 514
Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	46 801	58 971	156 269	89 061
Revenus de prêt de titres	(582 417)	(655 418)	(688 403)	(587 700)
Frais totaux d'administration et de gestion	50 819 441	41 705 641	37 479 787	33 807 656
Actif net de fin	5 692 000 000	5 347 000 000	5 671 000 000	5 073 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,101%	0,099%	0,086%	0,093%
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,208%	0,219%	0,261%	0,280%
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,583%	0,461%	0,311%	0,290%
% Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	0,001%	0,001%	0,003%	0,003%
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,893%	0,780%	0,661%	0,666%



PLACEMENTS



M. Sébastien Naud, Directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité

FAITS SAILLANTS

- · Rendement brut de 8,65%
- · Actifs sous gestion de 5,7 G\$
- La tendance déflationniste s'est poursuivie, tout comme le resserrement des politiques monétaires des principales banques centrales
- L'économie a fait preuve d'une résilience surprenante, en particulier le marché de l'emploi
- · La récession tant attendue ne s'est jamais matérialisée

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

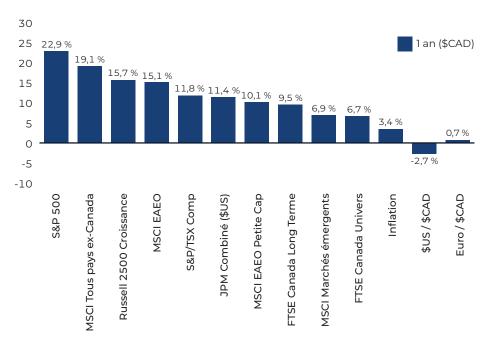
Le resserrement des banques centrales s'est poursuivi en 2023 alors que celles-ci ont pour la plupart continué de hausser leur taux directeur avant de prendre une pause en deuxième moitié d'année. Il faut un certain temps pour que les hausses de taux aient un effet sur l'économie et avant de considérer un assouplissement de leurs politiques monétaires, les banques centrales veulent s'assurer que la pression soit suffisante pour que la tendance déflationniste se maintienne, sans toutefois faire trébucher l'économie. Ainsi, la Banque du Canada a haussé son taux directeur d'un autre 0,75% en 2023 pour le porter à 5,00%, tandis que la Réserve fédérale américaine a porté le sien à une fourchette de 5,25%–5,50% avec une hausse additionnelle de 1,00%.

L'économie mondiale s'est malgré tout fort bien tirée d'affaire alors que la récession tant attendue ne s'est jamais matérialisée. Au contraire, les économies de certains pays comme les États-Unis ont fait preuve d'une résilience surprenante, en particulier au niveau du marché de l'emploi. L'économie canadienne a également bien fait dans le contexte, considérant le niveau d'endettement élevé des ménages canadiens et un marché hypothécaire beaucoup plus sensible à la hausse des taux d'intérêt.

La tendance déflationniste s'est poursuivie tout au long de l'année sans toutefois une certaine dose de nervosité sur les marchés qui ont réagi au gré des publications de données économiques et qui ont parfois même trouvé du réconfort dans de moins bonnes nouvelles, car elles suggéraient un éventuel assouplissement des politiques monétaires. L'optimisme des marchés a été renouvelé en fin d'année à la suite d'un discours de M. Jerome Powell, président de la Réserve fédérale américaine, qui a pour ainsi dire signalé la fin du cycle de hausse de taux et ravivé les espoirs d'un atterrissage en douceur de l'économie.

TABLEAU 1





RENDEMENT 2023

Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par la Caisse a atteint 8,65%. Ce rendement est inférieur de 1,81% à celui du portefeuille de référence qui s'établit à 10,46%.

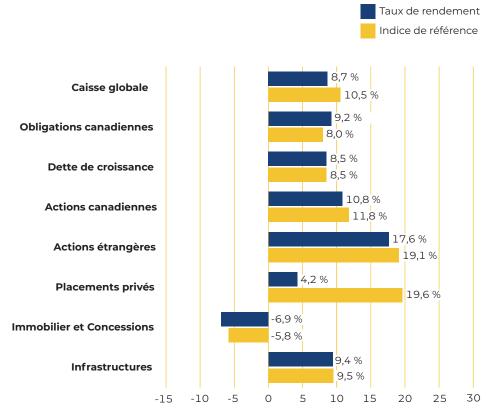
Cette sous-performance s'explique principalement par :

- La valeur soustraite au niveau du portefeuille Placements privés qui n'a pas suivi la hausse importante de son indice de référence qui est basé sur les marchés publics des actions;
- Une structure de placement défavorable au niveau du portefeuille Actions étrangères, notamment l'allocation à une stratégie d'actions à faible volatilité qui a coûté à la performance du portefeuille dans un marché fortement haussier.

La bonne performance relative du portefeuille Obligations canadiennes et la souspondération au portefeuille Immobilier et Concessions ont cependant permis de réduire l'écart par rapport au portefeuille de référence.

TABLEAU 2

RENDEMENTS EN 2023 DES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES COMPOSANT LA CAISSE DE RETRAITE



RENDEMENT À LONG TERME

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2023, le portefeuille global de la Caisse affiche un rendement annualisé brut de 6,46%. Ce rendement est supérieur de 1,24% à celui du portefeuille de référence (5,22%).

Pour la dernière période de 10 ans, le portefeuille global de la Caisse affiche un rendement annualisé brut de 7,74%, comparativement à 7,05% pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur ajoutée annualisée de 0,69%.

TABLEAU 3

PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE

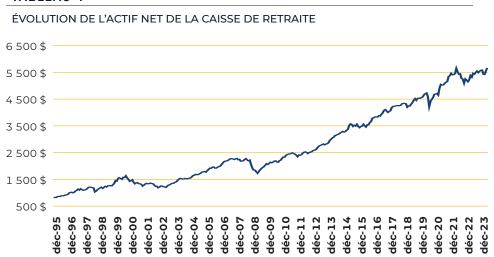
Performance du portefeuille global au 31 décembre										
	Rendement brut annualisé (%)									
Année	annuel (%)	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2023	8,65	1,88	5,63	6,46	7,62	6,59	7,13	7,31	7,35	7,74
	10,46	0,52	3,69	5,22	7,06	6,05	6,53	6,51	6,58	7,05
2022	-4,47	4,15	5,73	7,36	6,18	6,88	7,12	7,19	7,64	
	-8,52	0,46	3,53	6,22	5,19	5,89	5,96	6,11	6,68	
2021	13,55	11,24	11,62	9,02	9,31	9,18	8,97	9,26		
	10,32	10,15	11,65	8,93	9,03	8,59	8,38	8,75		
2020	8,97	10,67	7,55	8,27	8,33	8,22	8,66			
	9,98	12,32	8,48	8,71	8,25	8,06	8,52			
2019	12,39	6,85	8,04	8,17	8,07	8,61				
	14,71	7,73	8,29	7,82	7,68	8,28				
2018	1,58	5,93	6,80	7,02	7,87					
	1,18	5,22	5,62	5,99	7,04					
2017	10,47	9,51	8,90	9,50						
	9,41	7,91	7,65	8,56						
2016	8,56	8,12	9,18							
	6,42	6,77	8,27							
2015	7,68	9,49								
	7,13	9,21								
2014	11,33							Caia	ممامات م	la (avaa)
	11,34								•	le (gras)

Portefeuille de référence

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

L'actif net de la Caisse de retraite s'établissait à 5,7 G\$ au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 345 M\$ par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 4



En 2023, différents changements ont été apportés au portefeuille de référence et à la structure de gestion de certains portefeuilles afin de refléter une réduction de l'allocation visée à la dette de marchés émergents et pour maintenir certains biais structurels en réponse aux mouvements des marchés.

Le Comité de placement a également amorcé la révision de la Politique de placement qui doit être effectuée aux cinq ans. Les travaux seront complétés d'ici le 1^{er} juillet 2024.

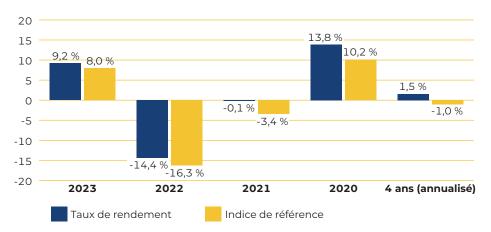
TABLEAU 5

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE*

FORTEL EGIELE DE REI EREINEE						
Pondération		ondération				
Classe d'actifs	Cible	Actuelle au 31 décembre 2023	Indice de référence			
Obligations	20,0%	22,2%	55,0% FTSE Canada Univers			
canadiennes			+			
			45,0% FTSE Canada Long Terme			
Dette de croissance	10,0%	9,7%	15,0 % JP Morgan EM Blended 50-50 (\$ US)			
			+			
			85,0% (FTSE bons du Trésor 91 jours + 3,0%)			
Actions canadiennes	8,0%	7,8%	S&P/TSX Composite plafonné rendement total			
Actions étrangères	28,0%	27,6%	MSCI Tous pays ex-Canada NDR (\$ CAD)			
Immobilier et Concessions	15,0%	11,9%	70,0% MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index			
			+			
			30,0% NCREIF Fund ODCE Index (\$ CAD)			
Placements privés	9,0%	10,8%	(30,0 % S&P/TSX Composite plafonné – rendement total			
			+			
			70,0% MSCI Monde NDR (\$ CAD)) + 1,5%			
Infrastructures	10,0%	10,0%	(50,0% FTSE Canada Long Terme			
			+			
			50,0% Bloomberg Barclays Global Aggregate (\$ CAD)) + 3,0%			
Total	100,0%	100,0%				

(*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actifs. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

OBLIGATIONS CANADIENNES

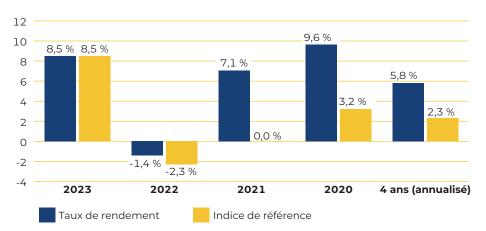


Les taux d'intérêt ont été plutôt volatils au cours de la dernière année alors que les marchés tentaient d'interpréter les différentes publications de données économiques et leur impact sur les politiques monétaires des banques centrales.

Après avoir été en hausse pour la majeure partie de l'année, les taux d'intérêt ont subi des baisses importantes au cours des deux derniers mois de l'année. En effet, la tendance déflationniste combinée à des données économiques encourageantes ont ravivé les espoirs d'un atterrissage en douceur de l'économie, tandis que la Réserve fédérale américaine, à sa rencontre de décembre, faisait plaisir aux marchés avec un discours plutôt conciliant signalant la fin probable du cycle de hausse et suggérant que l'inflation ne devrait pas nécessairement atteindre la cible de 2% pour qu'elle commence à assouplir sa politique monétaire. Au bout du compte, les taux d'intérêt ont été en légère baisse pour l'année, ce qui a contribué à générer des rendements positifs pour les titres à revenu fixe. Les écarts de crédit se sont également resserrés.

Le portefeuille Obligations canadiennes a continué de bien faire par rapport à son indice de référence avec une valeur ajoutée de 1,2 % au cours de la dernière année et une valeur ajoutée annualisée de 2,5 % pour la dernière période de quatre ans.

DETTE DE CROISSANCE

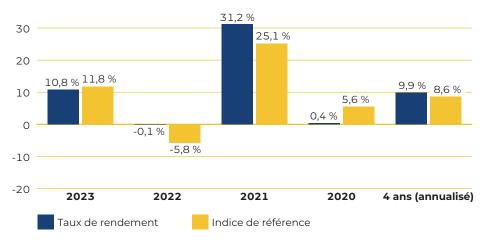


La mise en place de la nouvelle structure de gestion du portefeuille Dette de croissance s'est poursuivie en 2023 avec de nouvelles allocations à des stratégies de prêts directs et une diminution de l'allocation aux stratégies présentant un profil rendement/risque plus élevé.

Ce portefeuille a été introduit à la structure de la Caisse dans la seconde partie de l'année 2019, avec comme objectif d'obtenir un rendement total à long terme supérieur à celui des obligations canadiennes, tout en maintenant une faible corrélation avec les taux d'intérêt canadiens.

Au cours de la dernière année, le portefeuille Dette de croissance a égalé le rendement de son indice de référence et surclassé par 0,5% le rendement de l'indice de référence du portefeuille Obligations canadiennes malgré une certaine faiblesse au niveau des stratégies de dette immobilière. Pour la dernière période de quatre ans, le portefeuille Dette de croissance a généré un rendement annualisé de 5,8%, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 3,5% par rapport à son indice de référence et de 6,8% par rapport à l'indice de référence du portefeuille Obligations canadiennes.

ACTIONS CANADIENNES



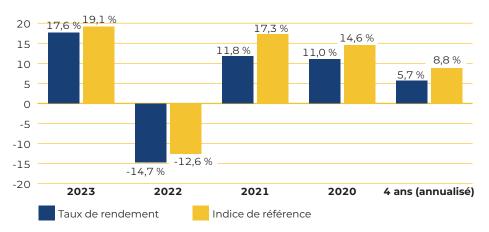
Le marché boursier canadien a bien performé en 2023, mais est néanmoins resté à la traîne des principaux marchés développés mondiaux en raison, notamment, de sa moins grande exposition au secteur de la technologie qui a profité de l'engouement pour l'intelligence artificielle et de la contribution exceptionnelle des « Magnificent Seven ». En effet, environ 40 % du rendement de l'indice boursier mondial est attribuable à la performance des titres Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla, qui ne figurent évidemment pas dans l'indice boursier canadien.

Le portefeuille Actions canadiennes a soustrait 1,0% à son indice de référence pour l'année, ce qui est en partie attribuable au positionnement sectoriel du gestionnaire du mandat d'actions canadiennes. En effet, cette portion du portefeuille a souffert d'une surexposition au secteur des communications (pire secteur en 2023 avec un rendement annuel de –3,9%) et d'une sous-exposition au secteur de la technologie (meilleur secteur en 2023 avec un rendement annuel exceptionnel de 69,2%).

Le biais structurel du portefeuille en actions québécoises a été favorable, tout comme la valeur ajoutée par le gestionnaire de ce mandat.

La performance du portefeuille Actions canadiennes au cours de la dernière période de quatre ans est supérieure à celle de son indice de référence par 1,3% en moyenne annuellement.

ACTIONS ÉTRANGÈRES



Le marché boursier américain a été le plus performant en 2023 avec un rendement de 22,9 % en dollars canadiens. Comme mentionné précédemment, cette performance s'explique en majeure partie par la contribution des « Magnificent Seven » qui représentent aujourd'hui près du tiers de l'indice S&P500.

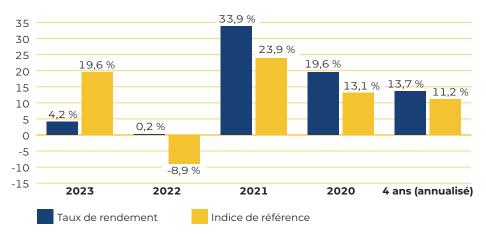
La Caisse, par le biais de sa stratégie de transport d'alpha en actions américaines, est exposée de façon indicielle au marché, ce qui signifie qu'elle a pu profiter pleinement de son exposition à ces titres, bien que leurs évaluations et pondérations dans l'indice suscitent de plus en plus de préoccupations.

Les marchés émergents ont été la pire catégorie d'actifs l'an dernier parmi les marchés boursiers avec un rendement tout de même positif de 6,9% en dollars canadiens. La réouverture de l'économie chinoise à la suite de la pandémie a continué d'éprouver des difficultés, ce qui a coûté aux marchés émergents en raison du poids important de la Chine dans l'indice de référence.

La sous-performance du portefeuille Actions étrangères. au cours de la dernière année (-1,5%) s'explique principalement par l'allocation au sein du portefeuille à une stratégie d'actions à faible volatilité dont le principal objectif est de protéger le capital lors de replis des marchés. Alors qu'une récession était attendue en début d'année, c'est tout le contraire qui s'est finalement produit en 2023 et les actions à faible volatilité ont soustrait plus de 14% à l'indice de référence du portefeuille. La surpondération en actions de petite capitalisation, un biais structurel du portefeuille, a également été défavorable.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille d'actions étrangères affichait une valeur soustraite annualisée de 3,1% par rapport à son indice de référence pour la dernière période de quatre ans.

PLACEMENTS PRIVÉS



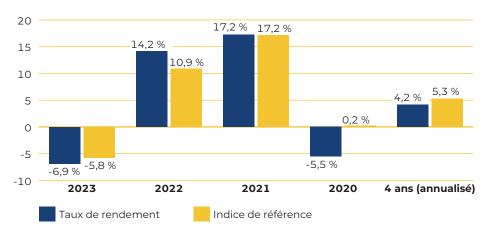
Alors que les investissements en placements privés ont profité de leur moins grande sensibilité aux fluctuations des marchés boursiers en 2022, c'est l'inverse qui s'est produit en 2023.

Pendant que les marchés boursiers s'emballaient cette année, les investissements en placements privés voyaient leur évaluation stagner. Le nombre de transactions dans le marché a diminué dans la foulée de la hausse des taux d'intérêt qui a rendu certaines acquisitions plus dispendieuses ou tout simplement compromis les thèses d'investissement.

Le portefeuille Placements privés a quand même généré un rendement positif de 4,2 % en 2023. Cette performance est inférieure de 15,4 % à l'indice de référence, ce qui témoigne de la moins grande sensibilité des placements privés aux mouvements des marchés boursiers (l'indice de référence utilisé pour le portefeuille Placements privés étant basé sur un indice de marchés boursiers).

À plus long terme, le portefeuille Placements privés a été le portefeuille de la Caisse le plus performant avec un rendement annualisé de 13,7% pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2023. Cette performance correspond à une valeur ajoutée annualisée de 2,5% par rapport à l'indice de référence, ce qui surpasse les attentes.

IMMOBILIER ET CONCESSIONS

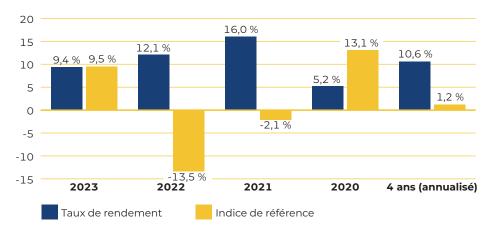


La hausse des taux d'intérêt a pesé sur les marchés immobiliers en 2023 et mené à des ajustements de valorisation pour tous les secteurs. C'est toutefois le secteur des bureaux qui a été le plus durement touché, puisqu'en plus il continue de subir les impacts des transformations dans les modes de travail. Des décotes importantes ont ainsi été observées globalement dans les évaluations de certains actifs de ce secteur, sauf peut-être au Canada où le marché semble tarder à refléter la nouvelle conjoncture économique. Le contexte actuel devrait toutefois être favorable aux stratégies opportunistes dont l'allocation a été bonifiée au sein du portefeuille au cours des dernières années.

Pour 2023, le rendement du portefeuille Immobilier et Concessions a soustrait 1,1% à son indice de référence. Cette sous-performance s'explique en grande partie par une répartition géographique différente entre le portefeuille et son indice de référence. En effet, l'exposition au marché immobilier canadien est beaucoup plus importante dans l'indice de référence, ce qui a été défavorable pour le portefeuille puisque les ajustements de valorisation sur le marché immobilier canadien ont été beaucoup moins importants que sur les marchés immobiliers étrangers. Point positif en 2023, l'allocation aux concessions forestières et agricoles a contribué favorablement à la performance du portefeuille total.

Pour la dernière période de quatre ans, la performance annualisée du portefeuille Immobilier et Concessions est de 4,2% comparativement à une performance de 5,3% pour l'indice de référence.

INFRASTRUCTURES



Le portefeuille Infrastructures a continué de bien performer en 2023 en dépit des pressions inflationnistes persistantes et des taux d'intérêt plus élevés. Cette résilience s'explique en partie du fait que plusieurs actifs détenus sont soumis à un cadre contracté (avec parfois des mécanismes d'indexation des revenus) ou réglementé, ce qui protège les vecteurs de rendement du portefeuille, en plus de rendre ces actifs attrayants dans le contexte économique actuel.

Les performances des différents gestionnaires en portefeuille ont été plutôt homogènes au cours de la dernière année, et c'est au sein du portefeuille Infrastructures que les activités de déploiement de capital ont été les plus importantes. Au total, cinq nouveaux engagements ont été pris dans différentes stratégies afin de bonifier l'exposition du portefeuille au segment à valeur ajoutée et tendre vers les positionnements désirés.

Pour la dernière année, la performance du portefeuille Infrastructures a été légèrement inférieure à son indice de référence qui a bénéficié des baisses de taux d'intérêt (l'indice de référence utilisé pour le portefeuille Infrastructures étant basé sur des indices obligataires).

Au cours de la dernière période de quatre ans, la performance du portefeuille Infrastructures a généré un rendement annualisé de 10,6%, ce qui excède la performance de son indice de référence par 9,4% en moyenne annuellement.

INVESTISSEMENT DURABLE

C'est en 2023 que le premier volet du plan d'action ESG élaboré par le Secrétariat en 2022 a été réalisé. Ce plan répondait aux objectifs figurant aux plans stratégique et d'affaires du RRUQ qui visent à faire évoluer son approche et ses actions en matière d'investissement durable («ID»).

À titre de rappel, le RRUQ est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (les «PRI») de l'ONU depuis 2009 et s'est doté, en 2017, d'une politique d'investissement responsable dont le but était de définir les lignes directrices encadrant ses activités en matière d'investissement responsable et d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») dans la gestion des placements. Il était toutefois souhaité par le Comité de retraite d'en faire davantage tout en respectant sa responsabilité fiduciaire.

Les différents volets du plan d'action ESG élaboré en 2022 sont les suivants :

- 1. Établir et clarifier les convictions du RRUQ en matière d'investissement durable;
- 2. Recenser et documenter les différentes initiatives et engagements de ses gestionnaires;
- 3. Bonifier les outils du Secrétariat au niveau de l'évaluation des gestionnaires en matière de considération des facteurs ESG;
- 4. Mieux communiquer le positionnement du RRUQ.

La réalisation du premier volet a été effectuée par un groupe de travail mis sur pied par le Comité de retraite. Accompagné par une firme d'experts, le Groupe de travail ESG s'est réuni à six reprises lors de séances de travail divisées entre de la formation et des discussions afin d'établir des convictions/valeurs, des approches d'application et d'autres considérations d'investissement durable qui forment aujourd'hui le cœur des orientations qui ont été retenues.

Dans son processus, le Groupe de travail ESG s'est inspiré des objectifs de développement durable (les «ODD») de l'ONU pour établir les énoncés de valeurs, sans toutefois que les ODD soient une contrainte ou utilisés comme un univers fermé.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU DONNENT LA MARCHE À SUIVRE POUR PARVENIR À UN AVENIR MEILLEUR ET PLUS DURABLE POUR TOUS



































Le Groupe de travail ESG a également établi les principes de base suivants afin de guider ses réflexions :

- En raison de ses engagements envers les participants au Régime, incluant leur nature à long terme, le Comité de retraite reconnait qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes du RRUQ de tenir compte autant des considérations financières traditionnelles que des divers aspects liés à l'ID dans l'élaboration des objectifs et stratégies de placement du RRUQ; le tout dans l'objectif d'atteindre une meilleure gestion des risques tout en favorisant un développement économique plus durable;
- Le Comité de retraite doit tenir compte du cadre règlementaire en vigueur, des bonnes pratiques de l'industrie, des catégories d'actifs présentes dans la structure de placement et de sa responsabilité fiduciaire afin de s'assurer que les pratiques et priorités ID sélectionnées sont adaptées et cohérentes à sa réalité. L'identité ESG doit aussi être définie en incluant, notamment, le contexte du RRUQ quant à sa structure de placement qui utilise des gestionnaires externes et la taille de son équipe interne qui sera responsable de l'application de l'identité ESG au sein de la Caisse de retraite;
- Le Comité de retraite privilégie une approche où les convictions/valeurs sont appliquées à l'ensemble des catégories d'actifs. Pour leur part, les approches d'application peuvent varier d'une catégorie d'actifs à l'autre en fonction de l'applicabilité de celles-ci relativement à chaque catégorie;
- Les valeurs choisies sont propres au Comité de retraite et encadrent la définition de son identité ESG. Cela étant dit, le Comité de retraite reconnait que l'ensemble des ODD sont essentiels à une société durable.

CONVICTIONS/VALEURS ID

Au terme des travaux effectués, le Comité de retraite a décidé de prioriser les convictions/valeurs suivantes :

Mitiger les risques en lien avec les changements climatiques dans le cadre de la gestion des portefeuilles

ODD 13

Favoriser une transition énergétique juste et ordonnée par une saine gestion des risques

ODD 7, 11 et 13

Encourager une production durable et responsable pour les entreprises et actifs en portefeuille, et ce, dans les procédés, dans l'utilisation des ressources et dans la durabilité du produit final

ODD 6.12 et 15

Encourager l'adoption de politiques et des meilleures pratiques au niveau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion autant dans les conseils d'administration, les exécutifs que dans la force de travail

ODD 5 et 10

APPROCHES D'APPLICATION

Afin de mettre ces convictions/valeurs en application, le Comité de retraite a retenu les approches suivantes :

Reddition de comptes

Droits de vote

Investissements d'impact et thématiques

Engagement actionnarial

Sélection et suivi de gestionnaires Dialogues avec les entreprises

Un des sujets de discussion important pour le Groupe de travail ESG fut celui entourant l'approche d'exclusions. Cette approche fait en effet l'objet de plusieurs débats dans l'industrie et le Comité de retraite a finalement décidé de ne pas la retenir.

Le Comité de retraite estime que les autres approches retenues sont plus efficaces et préférables à l'exclusion de titres ou de secteurs qui implique une absence de participation active à la solution. Ainsi, le Comité de retraite préfère favoriser les approches par lesquelles il peut contribuer à une solution en utilisant ses pouvoirs d'investisseur plutôt qu'une exclusion qui implique de se soustraire à ce processus. Le Comité de retraite n'empêche cependant pas ses gestionnaires d'utiliser cette approche mais désire demeurer informé des exclusions qui pourraient être appliquées par ceux-ci, le cas échéant.

VISÉES SECONDAIRES

Dans l'application des approches retenues en lien avec les convictions/valeurs priorisées, le Comité de retraite souhaite, dans la mesure du possible, et tout en respectant la nature des investissements et sa responsabilité fiduciaire, encourager:

- · La recherche, l'innovation et l'éducation de qualité;
- L'économie locale au moyen de différentes initiatives, dont la sélection de fournisseurs de services locaux lorsque le talent est égal à d'autres joueurs, tout en gardant en tête l'importance de la diversification.

PROCHAINES ÉTAPES

Maintenant que les convictions/valeurs ID du Comité de retraite ont été identifiées, le Secrétariat s'attardera à les mettre en application et à poursuivre les travaux avec les prochaines étapes du plan d'action ESG.

Dans un premier temps, le Secrétariat est à élaborer un questionnaire de reddition de comptes qui sera envoyé à tous nos gestionnaires annuellement afin de recenser et documenter leurs initiatives et engagements en matière d'investissement durable, mais également afin de pouvoir suivre leur évolution et engager une discussion avec eux sur les enjeux d'importance pour le Comité de retraite et le RRUQ.

Toujours dans l'objectif de refléter les convictions/valeurs du Comité de retraite, le Secrétariat travaille également à développer un outil qui lui permettra de mieux évaluer les gestionnaires en matière d'intégration et de considération des facteurs ESG dans leurs processus d'investissement et leurs opérations.

Tous ces éléments seront intégrés progressivement à la gestion des actifs du RRUQ et le Comité de retraite entend poursuivre l'évolution de son approche et de ses actions en matière d'investissement durable. À cet égard, et afin de soutenir l'équipe du Secrétariat avec ces nouvelles responsabilités, une ressource additionnelle a été embauchée en février 2024.



RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

53

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers

54

Rapport de l'auditeur indépendant

56

État de la situation financière

57

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations **58**

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

59





RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent, notamment, un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons de l'organisation.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le Comité de retraite a mandaté le Comité d'audit. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs travaux respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a revu les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le cabinet d'actuaires-conseils Mercer (Canada) limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2023, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document sera déposé auprès de Retraite Québec au plus tard le 30 septembre 2024.

Les auditeurs externes du Régime, EY, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Président du Comité de retraite M. Martin Hudon

Directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité et directeur général par intérim M. Sébastien Naud, CFA, M.Sc.

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du **Régime de retraite de l'Université du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de l'Université du Québec** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2023, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec agissant à titre de fiduciaire de la Caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que
 celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en
 réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre
 opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que
 celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la
 falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Québec, Canada Le 2 mai 2024

Ernst & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.



¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A129648

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2023	2022
A -4:£	\$	\$
Actif		
Placements [note 4] Effets commerciaux	21 887	17 901
Obligations et fonds d'obligations [note 4a]	1 239 823	978 852
Dettes de croissance [note 4b]	367 481	326 587
	1 271 175	
Actions et fonds d'actions [note 4c]	707 323	1 164 836
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme [note 4d]		593 238
Fonds hypothécaires	16 321	14 360
Placements privés [note 4e]	1 501 484	1 480 451
Placements immobiliers	534 484	717 079
Encaisse détenue à des fins de placements	13 937	18 300
	5 673 915	5 311 604
Créances	0.004	7.500
Cotisations à recevoir des membres	6 634	7 522
Cotisations à recevoir des employeurs	6 574	7 448
Revenus de placements à recevoir	10 658	9 528
Transactions sur les placements en voie de règlement	9 446	5 461
Autres créances à recevoir	1 415	1 423
	34 727	31 382
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres [note 5]	7	1 166
Immobilisations corporelles et autres actifs	409	404
Encaisse	17 990	17 656
	18 406	19 226
	5 727 048	5 362 212
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres [note 5]	7	1 166
Transactions sur les placements en voie de règlement	27 742	5 440
Charges à payer	6 436	6 467
Prestations de cessation de service à payer	1 184	2 594
	35 369	15 667
Actif net disponible pour le service des prestations	5 691 679	5 346 545
Obligations au titre des prestations de retraite	5 366 042	5 071 350
Surplus	325 637	275 195

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Engagements [note 11]

Événements subséquents [note 12]

Lu et approuvé,

Martin Hudon, Président du Comité de retraite Sébastien Naud, Directeur général par intérim

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice	5 346 545	5 670 547
Activités de placements		
Revenus de placements [note 7]	299 356	30 734
Variations de la juste valeur des placements [note 7]	151 812	(282 794)
	451 168	(252 060)
Frais de gestion	(44 509)	(35 889)
Honoraires du fiduciaire	(488)	(481)
Frais de transactions	(425)	(588)
Autres	(127)	83
	405 619	(288 935)
Activités d'administration du Règlement Cotisations		
Cotisations des membres [note 8]	81 715	80 497
Cotisations des employeurs [note 8]	88 793	87 632
Compensation pour retraite anticipée	1 339	2 081
Transferts d'autres régimes	14 649	22 738
	186 496	192 948
Autres revenus	13	17
	186 509	192 965
Prestations		
Prestations de retraite	(223 311)	(207 415)
Prestations de cessation de service	(12 791)	(10 346)
Transferts à d'autres régimes	(4 535)	(4 339)
	(240 637)	(222 100)
	(54 128)	(29 135)
Activités d'administration générale [note 9]	(6 357)	(5 932)
Augmentation (diminution) nette	345 134	(324 002)
Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice	5 691 679	5 346 545

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Solde des obligations au début de l'exercice	5 071 350	5 392 012
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des hypothèses actuarielles [note 6]	112 020	(509 158)
Intérêts cumulés sur les prestations	285 143	249 838
Prestations constituées	123 504	138 003
Prestations versées, nettes des transferts	(225 975)	(199 345)
	294 692	(320 662)
Solde des obligations à la fin de l'exercice	5 366 042	5 071 350

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Mon régime », élément « Règlement du RRUQ ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le Règlement du Régime (ci-après, désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la Politique de placement en vigueur *[note 4]*, et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ www.rruq.ca, dans la section « L'organisation », élément « Politique de financement ».

Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente viagère créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire peut être versé conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
 - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime;
 - ii) si le membre a accumulé dix ans ou plus de service à son décès, une rente viagère égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du Règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. À compter du 1^{er} janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté selon le degré de solvabilité du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant au minimum de la loi s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

Cotisations

En vertu du Règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 11,09 % en 2023 [11,40 % en 2022].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3) Principales méthodes comptables

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la Politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaires indépendants Mercer et correspond à l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2023, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2024.

Au 31 décembre 2023, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2023.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime, mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser à la suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôt sur le revenu

Le Régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme:
- Les dettes de croissance et les fonds hypothécaires sont composés de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers
 est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui
 l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment
 l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation
 ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des
 cabinets reconnus d'auditeurs externes.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier:
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un « Énoncé de la Politique de placement » qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour sécuriser le versement des prestations promises à long terme. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 2 386 501 \$ [1 962 557 \$ en 2022] et est composé des effets commerciaux, des obligations et fonds d'obligation, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2023, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 10,20 % ou 547 144 \$ [9,93 % ou 503 370 \$ en 2022] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 13,37 % ou 717 374 \$ [13,00 % ou 659 071 \$ en 2022] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 7,23 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 139 712 \$ [6,65 % soit environ 110 383 \$ en 2022].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 4,13 % au 31 décembre 2023 [4,19 % au 31 décembre 2022].

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un certain appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4a) Obligations et fonds d'obligations [21,8 % de l'actif net, 18,3 % de l'actif net en 2022]

Obligations et fonds d'obligations canadiennes Fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »

202	3	2022		
	Juste		Juste	
Coût	valeur	Coût	valeur	
\$	\$	\$	\$	
1 662 627	1 559 599	1 454 402	1 269 384	
(326 568)	(319 776)	(309 152)	(290 532)	
1 336 059	1 239 823	1 145 250	978 852	

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [27,4 % de l'actif net, 23,8 % de l'actif net en 2022]

			2023			2022
	FTSE TMX Canada					
	(55 %) univers					
	(45 %)	% de la		Fonds	Juste	Juste
	long terme	catégorie	Obligations	d'obligations	valeur	valeur
			\$	\$	\$	\$
Fédérales	29,7	18,7	132 834	158 955	291 789	169 227
Provinciales et garanties	43,9	39,0	399 046	209 841	608 887	458 105
Municipales	2,4	0,7	4 080	6 459	10 539	8 531
Sociétés	24,0	43,7	190 031	491 808	681 839	657 686
Encaisse nette et produits						
dérivés .		(2,1)		(33 455)	(33 455)	(24 165)
	100,0	100,0	725 991	833 608	1 559 599	1 269 384

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
-	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
_	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	63 441	54 451	54 012	7 961	15 381	6 028	132 834	68 440
Provinciales								
et garanties	12 134	11 302	45 297	32 400	341 615	248 997	399 046	292 699
Municipales	-	-	-	-	4 080	3 839	4 080	3 839
Sociétés	97 166	103 725	34 820	38 963	58 045	54 965	190 031	197 653
_	172 741	169 478	134 129	79 324	419 121	313 829	725 991	562 631

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10	ans	10 ans et plus Total		I	
_	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
_	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	44 433	26 086	37 046	15 737	77 476	58 964	158 955	100 787
Provinciales								
et garanties	8 592	6 717	31 641	31 771	169 608	126 918	209 841	165 406
Municipales	806	846	3 754	2 294	1 899	1 552	6 459	4 692
Sociétés	288 486	265 005	135 631	127 372	67 691	67 656	491 808	460 033
Encaisse								
nette et								
produits								
dérivés _	(33 455)	(24 165)	-	-	-	-	(33 455)	(24 165)
	308 862	274 489	208 072	177 174	316 674	255 090	833 608	706 753

4b) Dettes de croissance [6,5 % de l'actif net, 6,1 % de l'actif net en 2022]

	2023	2022		
		Juste		Juste
	Coût	valeur	Coût	valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	37 702	37 145	37 702	37 230
Fonds d'obligations corporatives	45 859	46 663	43 904	43 179
Fonds d'obligations étrangères	62 135	82 911	83 823	102 363
Prêts hypothécaires	1 215	1 215	2 075	2 075
Prets directs	27 716	27 883	25 069	26 091
Dettes d'infrastructures	31 232	32 172	25 046	25 822
Multi-crédit	67 583	70 212	28 635	29 167
Dette mezzanine	19 496	22 034	19 749	22 028
Dettes en détresse	44 411	47 246	32 567	38 632
	337 349	367 481	298 570	326 587

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4b.i) Fonds d'obligations étrangères [1,5 % de l'actif net, 1,9 % de l'actif net 2022]

4b.i) Fonds d'obligations étrangères [1,5 % de l'actif net, 1,9 % de l'actif net 2022]

	2023		2022	
	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur	
		\$	\$	
Obligations				
Amérique latine et Caraïbes				
Brésil	13,80%	11 408	6 891	
Autres pays	21,60%	17 935	23 464	
Europe				
Autres pays	11,90%	9 833	21 100	
Pacifique/Asie				
Indonésie	7,10%	5 920	6 348	
Malésie	6,60%	5 464	8 911	
Autres pays	14,20%	11 723	9 534	
Afrique/Proche et Moyen-Orient				
Affrique du sud	8,90%	7 412	4 691	
Autres pays	14,20%	11 782	18 117	
Encaisse				
États-Unis	1,70%_	1 434	3 307	
	100,00%	82 911	102 363	

4c) Actions et fonds d'actions [22,3 % de l'actif net, 21,8 % de l'actif net en 2022]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2023	 	2022		
	Juste			Juste	
	Coût valeur		Coût	valeur	
	\$	\$	\$	\$	
Actions canadiennes	299 720	430 517	276 616	395 146	
Actions et fonds d'actions étrangères	752 123	840 658	732 548	769 690	
	1 051 843	1 271 175	1 009 164	1 164 836	

Tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions canadiennes aurait un effet de 21 526 \$ [19 757 \$ en 2022] alors que tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions et fond d'actions étrangères aurait un effet de 42 033 \$ [38 485 \$ en 2022] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4c.i) Actions canadiennes [7,6 % de l'actif net, 7,4 % de l'actif net en 2022]

	2023			2022
		% de la	Juste	Juste
	S&P/TSX	catégorie	valeur	valeur
			\$	\$
Services financiers	31,3%	21,4%	92 403	87 092
Énergie	17,1%	5,8%	24 826	30 914
Produits industriels	13,7%	19,0%	81 657	62 397
Consommation discrétionnaire	3,6%	10,8%	46 432	46 420
Matières premières	11,0%	15,5%	66 721	56 372
Consommation – produits de base	4,2%	8,1%	34 733	33 680
Services de télécommunications	3,7%	8,5%	36 614	34 417
Technologies de l'information	8,7%	6,9%	29 799	25 915
Immobiliers	2,4%	1,1%	4 557	5 117
Services publics	4,0%	2,8%	12 140	11 994
Soins de santé	0,3%	0,1%	635	828
	100,0%	100,0%	430 517	395 146

4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [14,8 % de l'actif net, 14,4 % de l'actif net en 2022]

	2023				2022
	% de la		Fonds	Juste	Juste
	catégorie	Actions	d'actions	valeur	valeur
		\$	\$	\$	\$
Amérique					
États-Unis	32,2%	140 817	130 191	271 008	250 787
Autres pays	3,0%	4 368	20 596	24 964	22 015
Europe					
Royaume-Uni	7,2%	50 282	9 975	60 257	47 685
Autres pays	22,0%	159 176	26 365	185 541	175 540
Pacifique/Asie					
Chine	6,0%	-	50 522	50 522	49 496
Japon	12,3%	66 719	36 289	103 008	89 327
Autres pays	15,6%	31 700	99 659	131 359	111 848
Afrique/Proche et Moyen-Orient					
Autres pays	1,7%	3 381	10 618	13 999	22 992
	100,0%	456 443	384 215	840 658	769 690

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme - S&P 500 [12,4 % de l'actif net, 11,1 % de l'actif net en 2022]

Le Régime détient, au 31 décembre 2023, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 711 833 \$ [595 340 \$ en 2022] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2023		2022			
	% de la		Juste	% de la		Juste
	catégorie	Coût	valeur	catégorie	Coût	valeur
		\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur						
marges	0,1%	30 117	1 061	0,0%	27 004	(165)
Effets commerciaux	25,7%	181 486	181 486	20,7%	123 221	123 221
Fonds hypothécaires	29,0%	205 425	205 000	30,3%	184 224	179 650
Fonds d'obligations						
canadiennes	45,2%	326 568	319 776	49,0%	309 152	290 532
	100,0%	743 596	707 323	100,0%	643 601	593 238

4e) Placements privés [26,4 % de l'actif net, 27,7 % de l'actif net en 2022]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2023				2022			
	Capital	Capital		Juste	Capital	Capital		Juste
	engagé	souscrit	Coût	valeur	engagé	souscrit	Coût	valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et								
fonds								
canadiens	571 373	560 839	421 070	669 569	566 508	553 482	497 732	758 466
Sociétés et								
fonds								
étrangers	907 840	379 226	275 945	290 836	755 544	327 231	236 447	225 521
Sociétés en								
propriété								
exclusive		-	401 797	541 079	-		344 907	496 464
	1 479 213	940 065	1 098 812	1 501 484	1 322 052	880 713	1 079 086	1 480 451

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4e.i) Placements privés - Sociétés en propriété exclusive [9,5 % de l'actif net, 9,3 % de l'actif net en 2022]

2023		2022	
Juste			Juste
Coût	valeur	Coût	valeur
\$	\$	\$	\$
30	1 327	28	2 884
211	16 558	29	15 899
12	2 932	682	3 652
20 730	45 408	23 130	50 278
38 896	62 014	43 568	61 464
22 376	41 319	23 703	41 832
25	44	24	51
319 515	371 477	253 742	320 404
2	-	11	_
401 797	541 079	344 907	496 464
	Coût \$ 30 211 12 20 730 38 896 22 376 25 319 515 2	Coût Juste valeur \$ \$ 30 1 327 211 16 558 12 2 932 20 730 45 408 38 896 62 014 22 376 41 319 25 44 319 515 371 477 2 -	Coût Juste valeur Coût \$ \$ \$ 30 1 327 28 211 16 558 29 12 2 932 682 20 730 45 408 23 130 38 896 62 014 43 568 22 376 41 319 23 703 25 44 24 319 515 371 477 253 742 2 - 1

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

2023	2022
Juste	Juste
valeur totale	valeur totale
\$	\$
1 783 230	1 647 244
96 035	110 875
385 475	377 030
147 464	133 497
107 855	95 024
347 954	366 912
2 868 013	2 730 582

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4f) Placements libellés en devises étrangères [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2023.

		2023				2022	
Devise	Échéance	Nominale	Taux	Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
	_			\$			\$
USD	janv-24	251 000	1,3344	(4 006)	184 000	1,3606	(1 060)
USD	janv-24	(3 800)	1,3201	` 8	-	-	- '
USD	mars-24	(44 167)	1,3531	1 578	(60 174)	1,3554	72
USD	mars-24	3 537	1,3360	(66)	` -	-	-
USD	mars-24	(2 671)	1,3566	105	-	-	-
GBP	mars-24	(3)	1,6763	-	-	-	-
				(2 381)			(988)

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	102 975	90 802
Dollar autralien	4 802	5 544
Euro	19 274	18 852
Livre sterling	7 373	6 675
Yen	5 393	4 751
Autres devises	17 398	18 346

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	21 887	-	21 887
Obligations et fonds d'obligations	-	1 239 823	-	1 239 823
Dettes de croissance	-	167 933	199 548	367 481
Actions et fonds d'actions	1 269 494	1 681	-	1 271 175
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	707 323	-	707 323
Fonds et prêts hypothécaires	-	16 321	-	16 321
Placements privés	-	-	1 501 484	1 501 484
Placements immobiliers	-	-	534 484	534 484
Encaisse détenue à des fins de placements		13 937	-	13 937
	1 269 494	2 168 905	2 235 516	5 673 915
	22,4%	38,2%	39,4%	100,0%
		2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	17 901	-	17 901
Obligations et fonds d'obligations	-	978 852	-	978 852
Dettes de croissance	-	184 847	141 740	326 587
Actions et fonds d'actions	1 161 718	3 118	-	1 164 836
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	593 238	-	593 238
Fonds et prêts hypothécaires	-	14 360	-	14 360
Placements privés	-	-	1 480 451	1 480 451
Placements immobiliers	-	-	717 079	717 079
Encaisse détenue à des fins de placements		18 300		18 300
	1 161 718	1 810 616	2 339 270	5 311 604
	21,8%	34,1%	44,1%	100,0%

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

			2023	3		
	Solde d'ouverture \$	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2023
Dettes de croissance Placements privés Placements immobiliers	141 740 1 480 451 717 079 2 339 270	(1 563) 15 153 (48 922) (35 332)	73 778 161 883 40 854 276 515	(14 407) (156 003) (174 527) (344 937)	199 548 1 501 484 534 484 2 235 516	9 110 402 674 92 392 504 176
			2022	2		
	Solde	Total des gains (pertes) réalisés et non			Solde de	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre
	d'ouverture \$	réalisés	Achats \$	Ventes \$	clôture \$	\$
Dettes de croissance Actions et fonds d'actions Placements privés	61 556 1 310 033 631 662 2 003 251	4 686 63 972 48 169 116 827	78 001 276 566 104 753 459 320	(2 503) (170 235) (67 505) (240 243)	141 740 1 480 451 717 079 2 339 270	10 674 401 364 222 478 634 516

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2023 et 2022 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	442 357	421 745
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	451 203	429 566
Espèces	7	1 166

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 7 \$ [1 166 \$ en 2022] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaires Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2023 sur la base de l'évaluation actuarielle statutaire à cette date, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2024. Au 31 décembre 2022, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistrée auprès de Retraite Québec le 21 juin 2023.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2023	2022
	%	%
Taux d'actualisation	5,55	5,68
Rendement de l'actif (1)	5,55	5,68
Augmentation des échelles salariales		
la première année	1,38	1,38
pour les années suivantes	2,75	2,75
Indexation à IPC - 3 %		
la première année	0,70	2,40
pour les années suivantes	0,10 à 0,20	0,20 à 0,75
Indexation à 75% IPC		
la première année	2,65	4,05
pour les années suivantes	1,50 à 1,75	1,50 à 2,35
Pleine indexation des rentes		
la première année	3,50	5,40
pour les années suivantes	2,00 à 2,30	2,00 à 3,15
(1) Le rendement de l'actif est net des frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écarts défavorables.		

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Variations de la juste					
	Revenus		valeur des placements		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et effets commerciaux Obligations et fonds	3 211	839	(728)	898	2 483	1 737
d'obligations	49 204	40 255	51 691	(209 857)	100 895	(169 602)
Dettes de croissance	22 544	12 167	4 551	(17 018)	27 095	(4 851)
Actions et fonds d'actions	25 961	27 109	108 707	(165 368)	134 668	(138 259)
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	148 881	(115 719)	9 250	(41 321)	158 131	(157 040)
Fonds et prêts hypothécaires		375	457	(1 287)	457	(912)
Placements privés	36 745	38 341	15 327	63 971	52 072	102 312
Placements immobiliers	13 542	30 184	(48 922)	48 169	(35 380)	78 353
Gestion des devises et fluctu-						
ation de taux de change	(1 207)	(3 749)	11 479	39 019	10 272	35 270
Autres revenus de placements	475	932	-	-	475	932
	299 356	30 734	151 812	(282 794)	451 168	(252 060)

8) Cotisations

	2023	2022
Marshara	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	78 809	76 914
Ajustements d'années antérieures	312	1 374
Rachats d'années de service	2 087	1 623
Cotisations volontaires	507	586
	81 715	80 497
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	78 809	76 914
Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle	9 150	8 852
Ajustements d'années antérieures	281	1 354
Rachats d'années de service	553	512
	88 793	87 632

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

9) Activités d'administration générale

	2023	2022
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	4 733	4 490
Déplacements et réunions	216	26
Dépenses d'exploitation	705	761
Frais externes	395	366
Honoraires des actuaires	110	100
Honoraires des auditeurs	74	51
Autres dépenses	124	138
	6 357	5 932

2022

2022

10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les trois ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 novembre 2028.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$_
2024	215
2024 2025 2026	275
2026	275
2027	275
2028	275_
	1 315

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

12) Événements subséquents

Le 5 avril 2024, un montant de 10 779 \$ a été encaissé à titre de cotisations de l'employeur relativement au mécanisme d'indexation ponctuelle qui est prévu à la Politique de financement du Régime. Subséquemment à la fin de l'exercice 2023, une indexation des rentes de 1,2 % a donc été approuvée conformément au Règlement du Régime pour la participation des rentiers après le 31 décembre 2004, mais avant le 1er janvier 2018. Cette indexation sera accordée à la date anniversaire du début de la rente avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Le coût de cette modification au 1er janvier 2024 est de 10 382 \$ sur base de solvabilité (9 039 \$ sur base de capitalisation).

13) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre la présentation uniforme avec l'exercice 2023.

PLAN STRATÉGIQUE ABRÉGÉ

MISSION, VISION ET VALEURS DU RRUQ

MISSION

Le RRUQ a pour mission:

- Que la Caisse de retraite soit en mesure de payer les prestations promises aux participants et retraités du RRUQ au meilleur coût possible
- · D'assurer la pérennité du RRUQ
- · D'assurer la saine gestion de l'administration du RRUQ

VISION

Viser l'excellence de notre Régime de retraite par :

- · Un service de haute qualité
- · Une gestion optimale des actifs
- · Une bonne santé financière
- · L'innovation, en favorisant la synergie de tous ses partenaires

VALEURS



LE PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

TROIS ENJEUX:

Protéger: les rentes, les prestations, les renseignements personnels

et les données sensibles

Viser : les plus hauts standards de qualité et de performance

Développer: l'appartenance au RRUQ comme employé, participant ou retraité

QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES:

1. Se doter des plus hauts standards de service, de protection en matière de gouvernance, d'encadrement ainsi que de vigie et de contrôle des risques

Objectif 1 : Offrir un accompagnement personnalisé aux participants, retraités et employeurs

Objectif 2 : Numériser l'ensemble des données et des processus d'administration des prestations du Régime

Objectif 3 : Assurer la sécurité et à la confidentialité des données

Objectif 4 : Communiquer la situation financière du Régime aux participants, retraités, intervenants et décideurs

2. Saisir les opportunités qu'offre le marché afin de diversifier nos approches et créer de la valeur tout en assurant le meilleur équilibre possible entre le rendement et les risques

Objectif 5 : Viser une politique de placement et un guide de gestion de l'actif optimaux

Objectif 6 : Sélectionner des gestionnaires performants

Objectif 7 : Gérer les coûts financiers de façon efficiente

3. Actualiser l'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des placements du RRUQ

Objectif 8 : Revoir notre approche d'intégration des facteurs ESG

Objectif 9 : Partager le positionnement du RRUQ en matière d'investissement ESG avec les participants du RRUQ et les intervenants du réseau de l'Université du Québec

4. Attirer les talents et les fidéliser

Objectif 10 : Développer les talents

Objectif 11 : Assurer une qualité de vie au travail

Objectif 12: Offrir des conditions de travail compétitives

COMITÉS ET PARTENAIRES

(EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2023)

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE («CR»)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC : MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Élaine-Annie Bédard ÉTS Charles Brun **INRS** Dominique Biron Valier Chouinard **UQAC** UQAM Luc Boisvert UQAT Kim Delisle **UQAT** Isabelle Boucher INRS Louis Dufresne ÉTS Benoît Desbiens UQAR Harold Heppell UQAR **Guy Dufour** ENAP Gilles Imbeau UQAC Debbie Gendron TÉLUQ Patrick Pollefeys **ENAP** Zaki Taboubi Alain Godmaire UQO UO Martin Hudon Jean-François Vézina UQTR UQ Olivier Malo UQTR Rudy Vianna UQO Luc Savaria TÉLUQ **UQAM** Vacant

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS : MEMBRE INDÉPENDANT DÉSIGNÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE :

Clément Roberge

Michel Turcotte

Vacant

MEMBRES ÉLUS À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE :

Roland Côté Membre élu par les retraités et bénéficiaires (votant)

Matthieu Dufour UQAM-Membre élu par les participants actifs (votant)

Bernard Gaucher Membre élu par les retraités et bénéficiaires (non votant)

Alexandre F. Roch UQAM – Membre élu par les participants actifs (non votant)

MEMBRES DU COMITÉ MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF («CE»): DE PLACEMENT («CP»):

Valier Chouinard Luc Boisvert

Matthieu Dufour Robert Ciamarro, membre externe

Louis Dufresne, président Matthieu Dufour, président

Martin Hudon, vice-président Debbie Gendron

Olivier Malo Harold Heppell

Luc Savaria Michel Lemieux, membre externe

Clément Roberge

Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE D'AUDIT («CAU»): ET DE DÉONTOLOGIE («CED»):

Raynald Bédard, membre externe Dominique Biron

Isabelle Boucher Carole Chauvin, présidente, membre

externe Louis Chantal, membre externe

Lyne Claude, membre externe

Roland Côté

Kim Delisle

Michel Turcotte

Benoît Desbiens, président

Claire Villeneuve, membre externe

85

Participants au Comité des usagers :

Leen Alkhourynumeir, UQO

Hélène Allaire, TÉLUQ

Solange Audet, SPUQTR

Isabelle Barrette, TÉLUQ

Jean-François Bégin, UQAT

Lison Bergeron, UQAC

Martine Bernard, INRS

Lucie Bilodeau, UQ

Marjorie Blanchette, UQAR

Marie-Claude Boivin, RRUQ

Fabienne Boutin, INRS

Patrick Brazeau, ÉNAP

Guylaine Corneau, UQAM

Sylvain Daigle, INRS

Guylaine Dancause, TÉLUQ

Karolyne Desjardins, UQTR

Ralph Doyle, SPPUQAC

Mélissa Dufour, UQAC

Claude Fortin, FPPU

Marie-Ève Fortin, FPPU

Martine Fortin, UQO

Josée Fournier, ÉTS

Josée Gagnon, TÉLUQ

Marcelle Gagnon, UQAT

Annie Girard, UQTR

Stéphanie-Maude Heckmann, INRS

Chantal Laberge, UQAR

Michel Labranche, SCFP 1800

Dominique Lacroix, ÉTS

Annie Langlais, SPPUQAR

Sylvain Lapierre, UQAM

Hélène Larouche, ÉNAP

Isabelle Latour, UQTR

Jean-François Lavertu, ÉTS

Stéphane Lavoie, UQAC

Véronique Leblanc, UQAM

Magali Leroy, ÉTS

Elen Maltais, ÉNAP

Natacha Marier, RRUQ

Julie Michaud, ÉTS

Danièle Parent, UQAC

Chantal Racine, SIUQ

Suzanne Rainville, ÉTS

Lyne Robert, ÉTS

Habimael Rodriguez Rivas, OUI

Sylvie Ross, UQAR

André Rossignol, SCFP 1574

Nancy Roussel, TÉLUQ

Diane Saulnier, ÉTS

Lucy Sicard, FUQTR, présidente

Audrey Sills, INRS

Yves Tardif, INRS

Sandra Thiffault, SPPUQTR

Marie-Ève Vachon, UQAT

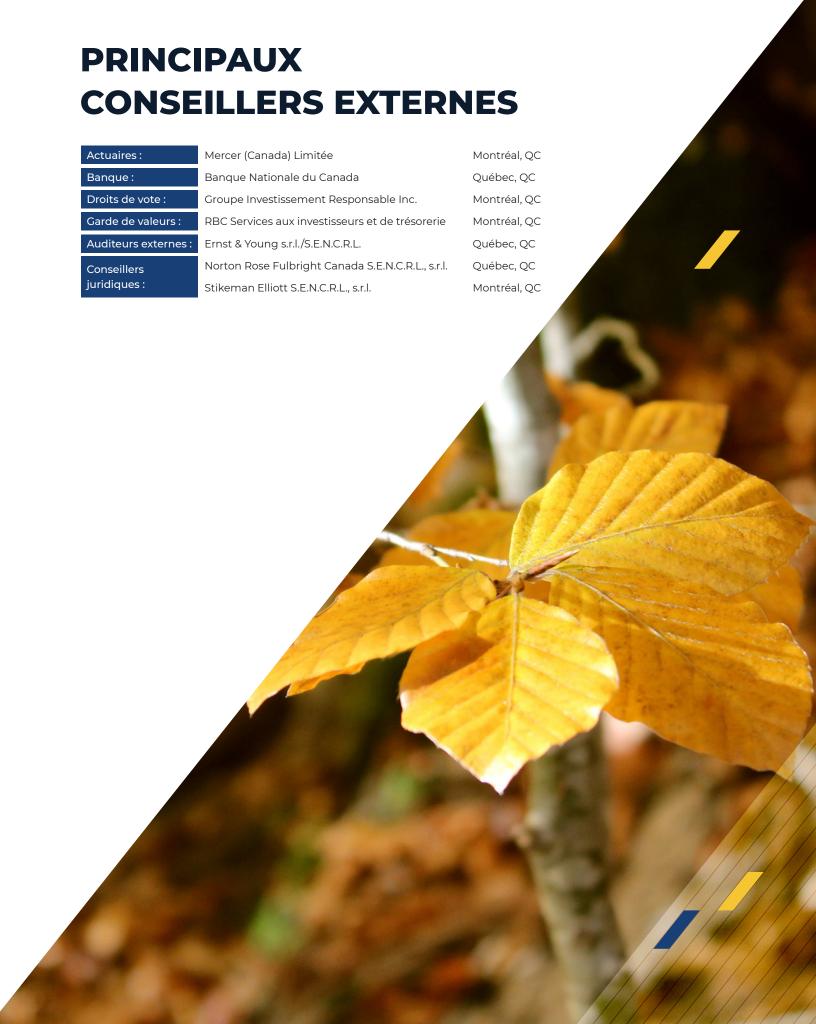
Nathalie Voyer, RRUQ





FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents	
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal	Guy Demers 514 641-1753	
	Site Web : www.apres.uqam.ca	Gimi.demers@sympatico.ca	
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique	Rudolph Bertrand (par intérim) 418-454-2442	
	Site Web: www.apres.inrs.ca	rudolfb@videotron.ca	
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal	Nicole Carignan 514 996-5940 carignan.nicole.@uqam.ca	
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Michel Auger 581 307-2554 michelauger@videotron.ca	
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ	Rénald Marchand, président 418-678-9788 renaldmarchand@live.ca	
ARRÉTS	Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure	Anne Thibaudeau 514 238-6815	
	Site Web: www.etsmtl.ca/arrets/	anne.thibaudeau@etsmtl.ca	
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi	Ghislain Laflamme 418-548-9790	
	Site Web : www.uqac.ca/aruqac/	aruqac@uqac.ca	
ARRUQAR	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski	André Bédard 418-722-7225	
	Site Web: http://www.uqar.ca/aruqar/	association_retraites@uqar.ca	
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Hélène Boissé 819-763-7137 Helene.boisse@uqat.ca	
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	André Régimbald 819-776-1323 Andre.regimbald@uqo.ca	
ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social)	Clémence Neault 418-657-1405	
	Site Web : www.uquebec.ca/aruqss	clemence.neault@videotron.ca	
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	presidence@aruqtr.org	
	Site Web: www.aruqtr.org		
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819-373-7027 jean.roy@uqtr.ca	



GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

Marché monétaire :	Gestion de placements TD	Toronto, ON
Obligations canadiennes :	AlphaFixe Capital	Montréal, QC
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	• • •	
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, CB
	PIMCO, LLC	Newport Beach, CA
Hypothèques 	ACM Advisors	Vancouver, CB
commerciales :	Gestion de Placements TD Greystone	Regina, SK
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, CB
Dette de croissance :	ARES Management	New York, NY
	Bona Vista Asset Management Limited	Toronto, ON
	Brookfield Asset Management	Toronto, ON
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Crescent Capital Group	Los Angeles, CA
	First National Financial Corporation	Toronto, ON
	KKR	New York, NY
	Ninety One	Londres, Royaume-Uni
	Oaktree Capital Management L.P	Los Angeles, CA
	Penfund Management	Toronto, ON
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, CB
Actions canadiennes :	Gestion de placements Eterna	Montréal, QC
	Letko Brosseau & Associés	Montréal, QC
Actions étrangères :	BlackRock	New York, NY
	Gestion d'actifs Global Alpha Ltée	Montréal, QC
	Gestion de placements TD Inc.	Toronto, ON
	RBC GAM	Londres, Royaume-Uni
	Riverbridge Partners, LLC	Minneapolis, MN
	Trivalent Investments	Boston, MA

Immobilier et Concessions :	Ardian	Paris, France
et concessions.	BentallGreenOak (Canada) L.P.	Vancouver, BC
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Conundrum Capital Corporation	Toronto, ON
	Fiera Comox Partners Inc.	Montréal, QC
	Global Forest Partners L.P.	Lebanon, NH
	Praedium Group (The)	New York, NY
	Starwood Capital	Miami, FL
	TPG	San Francisco, CA
Infrastructures :	Apollo Global Management	New York, NY
	Ardian	Paris, France
	Axium Infrastructure	Montréal, QC
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	EQT Group	Stockholm, Suède
	IFM Investors	Melbourne, Australie
	KKR	New York, NY
	Stonepeak	New York, NY
Placements privés :	Apax	Londres, Royaume Uni
	Apollo Global Management	New York, NY
	Ardian	Paris, France
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Clearspring Capital Partners	Toronto, ON
	EQT Group	Stockholm, Suède
	KKR	New York, NY
	Novacap Partenaires	Montréal, QC
	Siparex, Sigefi Private Equity	Lyon, France
	Warburg Pincus	New York, NY
	Wilton Asset Management	Boston, MA



2600, boulevard Laurier, bureau 600 Québec (Québec) GIV 4W2

Téléphone : 418 654-3850 Ligne sans frais : 1 888 236-3677 Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca

